

Studio Origine – Valérie LEFEUVRE - Attitude Pilates – Pole-Evidence
Mise à jour mars 2020

Complément aux livret de bord / règlements intérieurs
pour les activités proposées en cours visio "en ligne"
- COMPLEMENT COURS VISIO -

- le participant s'assure d'installer l'interface nécessaire à la connexion ; avant la séance.
- l'image et le son (haut-parleur et micro) sont obligatoires pour l'interaction.
- le pratiquant s'assure de ne pas être dérangé pour le confort des autres participants (visites, téléphone ,..)
- s'il n'est pas chez lui, le pratiquant s'assure d'avoir l'autorisation de pratique personnelle sur le lieu choisi.

- seule la personne inscrite est suivie, corrigée et conviée aux cours ; si une autre personne suit le cours hors champs elle n'est pas prise en charge/sécurisée.
- Si vous n'avez pas de carte déjà souscrite, le cours doit être pré-payé (virement) avant le début de séance.

- IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE PRENDRE DES PHOTOS, VIDEO, SONS, CAPTURES D'ECRAN, pendant les séances et pendant les temps de connexion, déconnexion. (Droit à l'image de chacun!)

- le participant :
 - * soit n'est pas seul durant TOUTE la séance sur le lieu de pratique (un ADULTE sur le même lieu)
 - * soit indique à l'encadrant le lieu où il se trouve pour prévenir les secours en cas d'incident si celui-ci est différent de l'adresse mentionnée sur l'inscription ou si elle n'était pas renseignée.

- le pratiquant s'assure que l'encadrant est au courant de ses particularités côté santé, corporelle...
- les cours 'groupe visio' ne conviennent PAS aux femmes enceintes !!

- le pratiquant s'assure de sécuriser le lieu autour de son espace de pratique, (enlever objets saillants ou qui risquent de chuter, état du sol ou support, ...)
- les consignes de pratique et de niveaux, comme pour un cours in-situ, doivent être respectées et le pratiquant doit cesser tout exercice inconfortable et informer l'encadrant pour l'ajuster. (Comme lors de cours in-situ mais peut être encore plus dans le contexte 'visio')

- Toutes les autres consignes liées aux activités restent valables (voir règlements intérieurs généraux).